

Rapport sur les obligations vertes RBC

Avril 2025



À propos de la Banque Royale du Canada

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 98 000 employés qui mettent à profit leur créativité et leur savoir-faire pour concrétiser notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos plus de 19 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays. Pour en savoir plus, visitez le site rbc.com.

Rapport sur les obligations vertes

Le présent Rapport sur les obligations vertes (le rapport) fournit aux investisseurs des renseignements concernant notre Portefeuille d'obligations vertes (le « Portefeuille ») et l'affectation du produit à ce portefeuille. Il s'agit de notre sixième rapport, et il sera mis à jour annuellement jusqu'à l'affectation complète et en cas de changement important apporté au portefeuille. RBC exercera son jugement et fera preuve de discrétion dans les mises à jour ultérieures du présent document afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation. Veuillez consulter le [Cadre des obligations durables RBC](#) (le « cadre ») pour avoir un survol des catégories admissibles pour l'utilisation du produit des obligations vertes et des processus de présentation d'information.

Les modifications récemment apportées à la *Loi sur la concurrence* (Canada) introduisent l'exigence selon laquelle les déclarations faites au public se rapportant aux avantages environnementaux d'une entreprise ou de ses activités doivent être étayées conformément à la méthodologie reconnue à l'échelle internationale. RBC est d'avis qu'il est important d'assurer l'exactitude des déclarations environnementales et d'améliorer leur comparabilité. Cependant, comme les paramètres liés au climat en sont à leurs débuts, les méthodologies de déclaration reconnues dans ce domaine sont limitées et en cours d'évolution. Les données que nous pouvons communiquer à l'égard de certaines informations sur la durabilité, incluant les répercussions environnementales du portefeuille d'obligations vertes sont donc limitées.

Nous croyons qu'il est important de communiquer clairement notre rendement. Malgré l'incertitude causée par les changements à la *Loi sur la concurrence* du Canada, le présent rapport fournit le plus de détails possible.

Examen externe

RBC a obtenu une deuxième opinion de Sustainalytics pour confirmer l'alignement de son cadre sur les Principes applicables aux obligations vertes de 2018, les Principes applicables aux obligations sociales de 2020 et les Directives sur les obligations durables de 2018. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC), notre auditeur indépendant, a fourni un rapport de mission d'assurance limitée sur l'affectation du Portefeuille d'obligations vertes à chaque catégorie admissible et sur l'affectation du produit à la fin de la période visée. Cette mention est indiquée par un  à la page 3 de ce Rapport. Veuillez vous reporter à l'annexe pour consulter le rapport de mission d'assurance limitée. Le reste des renseignements figurant dans le présent Rapport n'a pas été couvert par la mission d'assurance limitée.

Répartition de l'actif du Portefeuille d'obligations vertes

Le produit total des obligations vertes RBC¹ a été affecté au Portefeuille d'obligations vertes, qui contient des actifs financés ou refinancés dans toutes les catégories admissibles. La répartition par catégorie admissible est résumée ci-dessous. Toutes les données sont présentées au 31 octobre 2024 et exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Catégorie admissible	Montant de l'encours	% ⓘ
Transport propre	3 049 825 516 \$	59,0 %
Énergie renouvelable	1 053 246 976 \$	20,4 %
Bâtiments durables	666 545 668 \$	12,9 %
Utilisation durable des sols	154 038 313 \$	3,0 %
Gestion durable des eaux et des eaux usées	124 445 034 \$	2,4 %
Efficacité énergétique	98 976 041 \$	1,9 %
Prévention et contrôle de la pollution	20 997 806 \$	0,4 %
Montant total de l'encours	5 168 075 354 \$	100 %

Émissions d'obligations vertes

Au 31 octobre 2024, RBC avait un total de 2 652 432 484 dollars canadiens d'obligations vertes en circulation, dont deux obligations vertes de référence et 25 billets structurés verts.

Obligations vertes de référence

Au 31 octobre 2024, RBC avait deux obligations vertes en circulation : la première obligation verte de référence à 5 ans de 750 millions de dollars américains émise en juillet 2021, ainsi que l'obligation verte de référence à 4 ans de un milliard d'euros émise en juillet 2024.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant des émissions (en devise d'émission)	Montant des émissions (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
14 juil. 2021	USD	750 000 000 \$	1 043 925 000 \$	14 juil. 2026	US78016EZT71
2 juil. 2024	EUR	1 000 000 000 €	1 513 970 000 \$	2 juil. 2028	XS2853494602
Montant total des émissions			2 557 895 000 \$		

¹ Le produit des obligations vertes RBC correspond au montant émis, moins les commissions et les frais. Au 31 octobre 2024, la totalité du produit des obligations vertes RBC était affectée. ⓘ

Billets structurés verts

RBC développe et émet divers produits de billets structurés pour répondre aux objectifs de placement de ses clients, dont des billets structurés verts. Le produit de ces billets sert exclusivement à financer ou refinancer, en tout ou en partie, des actifs verts nouveaux ou existants, conformément au Cadre. Au 31 octobre 2024, RBC avait émis 25 billets structurés verts d'une valeur totale de 94 537 484 dollars canadiens.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant de l'encours (en devise d'émission)	Montant de l'encours (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
31 déc. 2019	USD	3 300 000 \$	4 593 270 \$	31 déc. 2024	XS2092547194
31 déc. 2019	GBP	2 125 000 £	3 812 883 \$	31 déc. 2024	XS2092546972
31 déc. 2019	GBP	500 000 £	897 149 \$	31 déc. 2024	XS2092546386
26 févr. 2021	EUR	10 000 000 €	15 139 700 \$	26 févr. 2041	XS1991340784
25 févr. 2021	USD	10 000 000 \$	13 919 000 \$	25 févr. 2036	XS1991334621
15 sept. 2021	AUD	13 000 000 \$	11 904 503 \$	15 sept. 2036	XS1991334035
28 mars 2023	EUR	2 000 000 €	3 027 940 \$	28 mars 2031	XS2581434938
5 juil. 2023	EUR	7 500 000 €	11 354 775 \$	5 juil. 2028	XS2608736794
11 mai 2021	CAD	1 894 837 \$	1 894 837 \$	15 mai 2028	Sans objet
11 mai 2021	CAD	641 063 \$	641 063 \$	16 nov. 2027	Sans objet
8 juin 2021	CAD	2 671 093 \$	2 671 093 \$	12 juin 2028	Sans objet
8 juin 2021	CAD	456 344 \$	456 344 \$	10 déc. 2027	Sans objet
6 juil. 2021	CAD	2 296 727 \$	2 296 727 \$	10 juil. 2028	Sans objet
6 juil. 2021	CAD	325 000 \$	325 000 \$	10 juil. 2028	Sans objet
13 août 2021	CAD	6 000 000 \$	6 000 000 \$	14 août 2028	CA78014Y2042
26 nov. 2021	USD	1 791 000 \$	2 492 893 \$	27 nov. 2026	US78016F3P76
28 déc. 2021	USD	650 000 \$	904 735 \$	28 déc. 2026	US78016FAH73
31 janv. 2022	USD	2 218 000 \$	3 087 234 \$	29 janv. 2027	US78016FC693
25 févr. 2022	USD	635 000 \$	883 857 \$	25 févr. 2027	US78016FDV31
31 mars 2022	USD	47 000 \$	65 419 \$	1 avr. 2027	US78016FG405
29 avr. 2022	USD	100 000 \$	139 190 \$	29 avr. 2027	US78016FHT49
27 mai 2022	USD	150 000 \$	208 785 \$	27 mai 2027	US78016FKA11
30 juin 2022	USD	86 000 \$	119 704 \$	1 juil. 2027	US78016FM353
28 avr. 2023	USD	3 782 000 \$	5 264 166 \$	28 avr. 2028	US78016HXD78
31 mai 2023	USD	1 751 000 \$	2 437 217 \$	31 mai 2028	US78016NAY31
Montant total de l'encours			94 537 484 \$		

Devise

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans le présent document sont en dollars canadiens. Les dollars américains, les livres sterling, les euros et les dollars australiens ont été convertis en utilisant le cours au comptant en vigueur le 31 octobre 2024.²

² Données sur les taux de change au 31 octobre 2024: 1 AUD = 0.915731 CAD; 1 EUR = 1.513970 CAD; 1 USD = 1.39190 CAD; 1 GBP = 1.794298 CAD.



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant de la Banque Royale du Canada sur les mesures de performance choisies présentées dans le Rapport sur les obligations vertes RBC 2024

À l'intention du conseil d'administration de la Banque Royale du Canada

Nous avons effectué une mission d'assurance limitée à l'égard des mesures de performance choisies décrites dans le tableau 1 de la Banque Royale du Canada (« RBC ») présentées dans le Rapport sur les obligations vertes RBC 2024 (les « mesures de performance choisies ») au 31 octobre 2024.

Responsabilité à l'égard des mesures de performance choisies

La direction de RBC est responsable de :

- la préparation de mesures de performance choisies conformément aux critères applicables définis dans le Cadre des obligations durables RBC établi en juin 2020 et disponible sur le site Web de RBC (les « critères applicables »);
- la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de mesures de performance choisies, conformément aux critères applicables, exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- la sélection et de l'application des méthodes de présentation de l'information sur le développement durable appropriées ainsi que de la formulation d'hypothèses et d'estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

Limites inhérentes à la préparation des mesures de performance choisies

Les données non financières sont assujetties à un plus grand nombre de limites que les données financières, compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les échantillonner ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données sont assujetties à des hypothèses et à des jugements individuels.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences déontologiques des règles ou du code de déontologie pertinentes applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification qui sont publiées par les différents organismes professionnels comptables, lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à planifier et à réaliser la mission d'assurance de façon à obtenir une assurance limitée que les mesures de performance choisies sont exemptes d'anomalies significatives et de délivrer un rapport d'assurance limitée contenant notre opinion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions que les utilisateurs prennent en se fondant sur les mesures de performance choisies.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000).

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conformément à NCMC 3000, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette mission. En outre :

- nous déterminons la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par RBC des critères applicables aux fins de la préparation des mesures de performance choisies;
- nous effectuons des procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la mission afin d'identifier les endroits qui pourraient présenter des anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et non dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de RBC.
- nous concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse aux endroits qui pourraient présenter des anomalies dans les mesures de performances choisies. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fournir une conclusion.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures de façon à obtenir des éléments probants sur les mesures de performance choisies. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'était agi d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des endroits qui pourraient présenter des anomalies dans les mesures de performance choisies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de notre mission d'assurance limitée, nous avons :

- acquisi une compréhension des processus de présentation de l'information de RBC applicables à la présentation de ses mesures de performance en :
 - effectuant des demandes d'information auprès des personnes responsables des normes;
 - analysant les documents pertinents liés aux processus de présentation de l'information de RBC.
- évalué si toutes les informations identifiées par le processus utilisé afin d'identifier l'information présentée dans les mesures de performance choisies figurent dans les mesures de performance choisies;
- effectué des demandes d'information auprès du personnel pertinent et des procédures analytiques sur les informations choisies dans les mesures de performances choisies;
- effectué des procédures d'assurance substantielles sur les informations choisies dans les mesures de performances choisies;
- examiné les informations sur les mesures de performance choisies figurant dans le Rapport sur les obligations vertes RBC 2024 afin d'assurer la cohérence avec notre compréhension et les procédures mises en œuvre.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les mesures de performance choisies au 31 octobre 2024 n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé uniquement pour le conseil d'administration de RBC afin d'aider la direction à faire rapport au conseil d'administration sur ses mesures de performances choisies. Par conséquent, les mesures de performance choisies pourraient ne pas convenir et ne devraient pas être utilisées à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de RBC.

Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)
Le 28 avril 2025



Tableau 1

Mesures de performance choisies	Valeur en 2024
Affectation du portefeuille des obligations vertes à chaque catégorie admissible	Transport propre – 59,0 % Énergie renouvelable – 20,4 % Bâtiments durables – 12,9 % Utilisation durable des sols – 3,0 % Gestion durable des eaux et des eaux usées – 2,4 % Efficacité énergétique – 1,9 % Prévention et contrôle de la pollution – 0,4 %
Affectation du produit à la fin de la période visée	100 %

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives et avis important concernant le présent rapport

Le présent Rapport sur les obligations vertes (le Rapport) est fourni à titre d'information et les renseignements qu'il contient peuvent être modifiés en tout temps à notre entière discrétion et sans préavis. Le présent Rapport ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services, et ce, dans tous les territoires. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent Rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent Rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent Rapport par le lecteur.

Le présent Rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. PricewaterhouseCoopers LLP (PwC) a réalisé un rapport de mission d'assurance limitée pour certains indicateurs de rendement de RBC. Ces indicateurs sont accompagnés d'un symbole ⓘ particulier. À l'exception de ces quelques indicateurs de rendement de RBC, le reste des renseignements contenus dans le présent Rapport n'a pas été mentionné dans le rapport de mission d'assurance limitée. Pour de plus amples informations sur la portée des travaux de PwC, y compris les paramètres et les données de l'assurance, veuillez vous reporter aux pages 5 à 8 du présent rapport.

Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent document. Les activités, les ambitions, les stratégies et les approches (par ex. les paramètres et les méthodologies de mesures que nous utilisons à l'égard des obligations vertes) décrites dans le présent rapport, y compris les paramètres liés à la durabilité, les données et les autres renseignements relatifs à ces activités, ambitions, stratégies et approches sont, ou peuvent être, fondés sur des hypothèses, des évaluations et des jugements. Pour d'autres mises en garde concernant nos paramètres de durabilité, les données et d'autres renseignements contenus dans le présent rapport, veuillez consulter les annexes « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » et « Avis important concernant le présent rapport » dans notre Rapport sur la durabilité 2024, de même que les sections « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » et « Avis important concernant le présent cadre » dans notre cadre des obligations durables.

Le présent rapport reflète nos stratégies, positions, approches, politiques, procédures, critères, objectifs, visions et engagements en matière de durabilité en date du présent rapport, lesquels peuvent être modifiés en tout temps à notre entière discrétion et sans préavis. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour les renseignements ou les données contenus dans ce document.

Toutes les références à des sites Web sont fournies à titre d'information seulement. Le contenu des sites Web cités dans le présent Rapport, y compris par le biais d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ils renvoient n'est pas incorporé par renvoi dans le présent Rapport et ne fait pas partie de celui-ci. Le présent Rapport n'a pas non plus pour objet de faire des déclarations sur les initiatives en matière d'environnement et de développement durable de tiers, qu'ils soient nommés aux présentes ou autrement, qui peuvent impliquer des renseignements et des événements qui échappent à notre contrôle.